



**ITU Telecommunication  
Development Bureau (BDT)**

**Rapport du Séminaire sur les coûts et les tarifs à l'intention du Groupe régional de la Commission  
d'études 3 pour l'Afrique (SG3RG-AFR)  
Le Caire (Egypte), 4-5 février 2013**

**I Introduction**

Le Séminaire régional de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les coûts et les tarifs, organisé conjointement par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) et le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), en collaboration avec l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA) de l'Egypte, a eu lieu au Caire (Egypte) les 4 et 5 février 2013.

Ce séminaire qui a été suivi de la réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique (SG3RG-AFR), a rassemblé 47 participants de 19 pays. La liste complète des participants est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/finance>.

**II Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture était présidée par M. Amr Badawi, Président exécutif de la NTRA (Egypte). Etaient également présents Slaheddine Maaref, représentant du Directeur du Bureau régional de l'UIT au Caire, M. Makhtar Fall, Chef de la Division de l'environnement réglementaire et commercial du BDT, M. Abossé Akué-Kpakpo, Président du SG3RG-AFR, et M. Abdoulkarim Soumaïla, Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications (UAT).

**III Résumé des discussions**

Toutes les sessions étaient modérées par Sherif Guinena, Conseiller du Président exécutif de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications de l'Egypte.

**Session 1: Stratégies de développement des réseaux NGN et de l'accès NGA dans un environnement large bande – Aspects réglementaires et économiques**

Roger Steele, expert de l'UIT, a ouvert la session et présenté un exposé sur les réseaux de prochaine génération (NGN) et l'accès de prochaine génération (NGA) (définitions du large bande et des réseaux NGN) et leurs effets sur l'économie, à savoir que plus on utilise le large bande, plus le PIB est élevé. M. Steele a par ailleurs expliqué que l'on assiste à un retour des investissements et de la participation de l'Etat dans le secteur des télécommunications. Enfin, il a indiqué que, dans la mesure où il est admis qu'un certain niveau d'intervention est nécessaire dans presque tous les pays, il faudra peut-être une plus grande intervention et davantage de financements extérieurs dans les pays émergents que dans les pays développés. Nous devrions par conséquent nous pencher sur ces questions et tirer les enseignements des expériences – échecs ou réussites – des autres pays.

M. A. El Okr, représentant d'Huawei, a présenté un deuxième exposé, dans lequel il montre que la technologie LTE est l'une des principales technologies d'accès NGA, car les attentes des consommateurs sont de plus en plus grandes et la nécessité d'avoir un accès NGA hertzien pour répondre aux besoins de connexion ne laisse d'autres choix que la technologie LTE. Cette

technologie est la solution pour mettre en place une connexion de grande capacité et simple, puisqu'elle permet, d'une part, d'améliorer la qualité d'expérience de bout en bout et la souplesse d'utilisation du spectre et, d'autre part, de réduire les coûts.

Mme H. Mutseyekwa (Potraz, Zimbabwe) a pris la parole pour souligner le fait que nous devons nous concentrer sur les attentes des consommateurs. En outre, il faudrait parvenir à concilier le besoin d'un accès haut débit et l'accessibilité de base. Il est nécessaire de disposer d'un accès haut débit dans certains cas et pas dans d'autres. Nous devons davantage nous concentrer sur l'accessibilité.

L'accessibilité économique est un problème dans les pays en développement: nous ne disposons pas de la masse critique nécessaire pour assurer la croissance du haut débit. Nous devons par conséquent trouver des solutions très innovantes passant par des financements publics et privés.

La session a permis d'aboutir à la conclusion qu'il faut travailler en collaboration au niveau international et établir des partenariats public-privé adaptés au niveau national.

### **Session 3: Régulation dans un environnement haut débit convergent**

Pour débiter la session, M. Richard Hill, expert de l'UIT, a présenté un exposé qui portait sur l'importance du large bande en tant qu'infrastructure de premier plan et mettant en lumière les écarts de développement du large bande entre pays développés et pays en développement. M. Hill a expliqué la différence entre les réglementations ex ante et ex post et leurs incidences, d'une part, pour le large bande compte tenu de l'environnement réglementaire actuel changeant qui repose sur la convergence et, d'autre part, pour les régulateurs qui ont une mission élargie. Il a également insisté sur le problème rencontré par les pays d'Afrique, à savoir un large bande à faible débit mais à un coût élevé.

M. Abose Akue-Kpakpo, co-Président du SG3RG-AFR, a présenté le deuxième exposé qui portait sur le rôle de l'Etat dans l'adoption de mesures réglementaires propres à stimuler l'offre et la demande de services large bande. Il a insisté sur les initiatives à prendre à trois niveaux: au niveau des opérateurs qui doivent fournir des câbles sous-marins, au niveau des autorités de régulation qui doivent encourager l'adoption du large bande et au niveau des responsables politiques qui doivent promouvoir le large bande et le considérer comme un service de base.

L'attention a été attirée sur le projet de l'Union africaine de mettre en œuvre des points d'échange Internet (IXP) dans tous les pays d'Afrique. Il a été souligné que les opérateurs devraient participer à ce projet et utiliser les nouveaux points IXP une fois ces points mis en service.

La session s'est achevée sur la conclusion que le large bande est une infrastructure essentielle qui doit être régie par un cadre politique adapté portant sur plusieurs questions, en particulier comment garantir des investissements dans l'infrastructure, un rendement correct des investissements et des prix abordables pour les consommateurs.

### **Session 4: Initiatives pour stimuler la demande de services à large bande et le développement de contenu local**

Cette session a été l'occasion de se pencher sur la relation complexe entre coût et demande. Ainsi, pour amorcer la demande en Afrique, nous pouvons commencer avec une largeur de bande réduite ou moyenne – ce qui est mieux que rien. Par la suite, lorsque la demande progresse, il est possible de mettre en œuvre le "tout large bande". Les pouvoirs publics devraient encourager le financement des NGN et l'investissement dans ce type de réseaux par des incitations fiscales destinées à favoriser l'adoption de cette technologie. Toutefois, étant donné qu'un financement public direct risque de créer des déséquilibres entre opérateurs, il faudrait envisager des mécanismes propres à attirer et à encourager l'investissement. Il a été souligné qu'il est important de définir une stratégie nationale comprenant des volets juridiques, réglementaires et techniques. On envisage d'établir des partenariats public-privé pour mettre en œuvre efficacement la stratégie large bande, qui doit également porter sur les exigences en matière de connectivité internationale et les points

d'atterrissement associés. Il a été souligné que le partage des infrastructures – en particulier avec les fournisseurs de services collectifs et entre opérateurs – peut faciliter et accélérer la mise en œuvre de cette stratégie, surtout dans les zones rurales. Il faudrait toutefois envisager une intervention publique, moyennant des mesures réglementaires adaptées, pour mettre fin aux réticences des opérateurs à partager leurs installations dans certains cas.

### **Session 5: Poids de la fiscalité dans le secteur des télécommunications**

M. V. Raval de l'Association GSM a indiqué que les télécommunications contribuent pour beaucoup à l'économie nationale. Toutefois, les taxes sectorielles élevées frappant les télécommunications mobiles n'ont pas les effets favorables escomptés, dans la mesure où elles nuisent à l'adoption des services mobiles, découragent les utilisateurs et entravent l'investissement dans les réseaux et les services. M. Raval a expliqué qu'il est dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics de les réduire. L'application de taxes élevées est un signal négatif envoyé aux consommateurs et aux investisseurs. Par conséquent, il est dans l'intérêt de tous d'abaisser la pression fiscale. Par exemple, l'Equateur a supprimé la taxe de 15% frappant les produits de luxe qui était appliquée aux mobiles, ce qui a entraîné une augmentation des ventes de mobiles.

En outre, l'application de surtaxes aux appels internationaux pourrait nuire à l'image commerciale des pays. Les pouvoirs publics devraient plutôt s'efforcer de mettre en place un régime fiscal optimal pour les télécommunications mobiles.

M. Dut Acol (Soudan du Sud) a expliqué que les télécommunications au Soudan du Sud sont assujetties à une fiscalité très lourde et que le Ministère des finances considère que les entreprises du secteur sont des "vaches à lait". Néanmoins, le Ministère des TIC tente de trouver une solution à ce problème qui porte préjudice à l'industrie des télécommunications.

M. S. Touré (Sénégal) a présenté aux participants l'étude réalisée dans dix pays d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) afin d'évaluer la pression financière découlant de l'application d'une taxe aux opérateurs de télécommunication. Il est apparu que les opérateurs sont soumis à des impôts directs, à des impôts indirects et à des prélèvements sectoriels. Il est en outre ressorti de cette étude qu'une taxation sur les télécommunications nuit aux investissements dans le secteur.

### **Session 6: Discussions sur la situation de la taxation en Afrique**

M. Djallo Amadou de l'ART (République centrafricaine) a ouvert la session en présentant un exposé sur la fiscalité dans son pays. Il a expliqué que, contrairement à la situation dans d'autres pays d'Afrique, le budget de l'Etat en République centrafricaine repose pour l'essentiel sur les recettes fiscales. En ce qui concerne le secteur des télécommunications, les opérateurs sont assujettis à des impôts directs et indirects, ainsi qu'à des redevances et taxes versées à l'autorité de régulation. M. Amadou a présenté les problèmes liés aux questions de fiscalité et leurs incidences sur le développement des opérateurs mobiles et a conclu que le plafonnement des redevances de régulation constituerait un moyen d'action en faveur de l'investissement dans le développement et l'innovation en vue de satisfaire les attentes des consommateurs.

M. El Ayouti, représentant de la NTRA (Egypte), a pris la parole pour souligner l'importance des taxes pour tous les gouvernements (en particulier dans les pays en développement). Dans le cas de l'Egypte, il a indiqué que la part de la fiscalité dans le PIB est inférieure à la moyenne en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis. On peut par conséquent se demander s'il existe une corrélation entre la fiscalité et la qualité de l'infrastructure. Le secteur des télécommunications est assujetti à un impôt sur les ventes (15%) et à l'impôt sur le revenu (25%), qui a un taux fixe. Pour conclure, M. El Ayouti a expliqué que l'opportunité d'appliquer un système fiscal à taux fixe, plutôt qu'à taux progressif, pour mettre en place une infrastructure solide fait débat.

Autre intervenant représentant le NCA (Ghana), M. Asumanu a expliqué que les taxes ne représentent pas un poids pour les opérateurs, puisqu'elles sont répercutées sur les

consommateurs. En effet, la taxe sur les services de communication est incluse dans le prix facturé aux consommateurs. En outre, le secteur devrait être favorable à la taxation puisque l'Etat s'en sert pour financer le développement.

M. J. Ntahondi de l'ARCT présente la fiscalité dans son pays et ses différents aspects.

En conclusion, chaque intervenant a expliqué le rôle que, selon lui, les pouvoirs publics devraient jouer dans la fiscalité et comment les entreprises devraient être incitées à accroître leur responsabilité sociale.

### **Session 7: L'écosystème de l'Internet en Afrique**

M. I. Hisham (Afrinic) a présenté de façon détaillée les infrastructures et les ressources Internet essentielles en Afrique. Il a expliqué ce que sont et à quoi servent les adresses IP et la différence entre les adresses IPv4, qui sont une ressource limitée, et les futures ressources d'adresses IPv6. Il a en outre présenté les registres Internet régionaux comme Afrinic, leur mission et leur mode de fonctionnement en coopération avec l'IANA. Il a également évoqué succinctement les serveurs de noms racines et les points d'échange Internet (IXP). M. I. Hisham a insisté sur le fait que les pays doivent disposer d'instances de serveurs de noms racines, de serveurs redondants de noms de domaine de premier niveau de type code de pays et de points IXP situés sur leur territoire afin de conserver une autonomie et une connectivité internationale en cas de dégât sur des câbles internationaux.

### **Session 8: Définition des marchés et de la position dominante sur le marché dans un monde large bande**

M. Hill, expert à l'UIT, a présenté un exposé sur la définition du marché et de la position dominante sur le marché. Il a souligné l'importance de la réglementation ex ante. Il a en outre expliqué que ce type de réglementation s'est généralisé dans le secteur et que l'intervention réglementaire doit se limiter aux seuls dysfonctionnements du marché, par exemple pour éliminer les obstacles à l'entrée sur le marché.

M. Hill a en outre ajouté que plusieurs problèmes se posent en ce qui concerne la politique réglementaire dans un environnement large bande convergent. Il devient plus difficile de définir les différents marchés et d'identifier les entreprises en position de force. En effet, de nombreux types de comportements différents sont susceptibles de poser problème et il est difficile d'imposer des obligations réglementaires faciles à définir, à contrôler et à faire appliquer pour y mettre fin.

On peut dire qu'une entreprise a une position dominante sur le marché si elle est en mesure de fixer des prix élevés tout en fournissant des services de mauvaise qualité, sans innover ou en étouffant la concurrence.

Dans l'environnement large bande, on définit les marchés sur la base des produits, des services et de la zone géographique. Par ailleurs, M. Hill a présenté certains des critères à prendre en considération pour définir le marché, comme la distinction entre marché de gros et marché de détail, le rôle des services, le rôle de la flexibilité des clients, la géographie et la substitution unidirectionnelle (les consommateurs souhaiteront peut-être passer de l'ADSL à la fibre mais pas l'inverse).

L'entreprise en position dominante sur le marché a en règle générale le pouvoir de fixer des prix élevés pour un service de piètre qualité. L'absence d'innovation est également l'un des éléments caractérisant la position dominante sur le marché. Enfin, M. Hill a présenté les incidences de la convergence et ses effets en termes de position dominante sur le marché.

Mme Zeinab de la NTC (Soudan) a présenté une contribution relative à la nécessité de définir ce qu'est un obstacle à l'entrée sur le marché et de favoriser une concurrence efficace. Elle a en outre indiqué que le régulateur, selon son niveau d'efficacité, pouvait jouer un rôle important en ce qui concerne la concurrence.

M. Raynolds (Tanzanie) a expliqué qu'une analyse détaillée réalisée dans son pays avait montré qu'il existe neuf marchés de télécommunication distincts et que le principal acteur bénéficie d'une position dominante sur trois d'entre eux, à savoir sur les marchés des interconnexions internationales, des lignes louées et du réseau fédérateur national. Les critères utilisés pour déterminer si un opérateur bénéficie d'une position dominante sur le marché sont les suivants: capacité de contrôler les prix, part de marché supérieure à 35%, accès facile/privilégié aux financements, avantage significatif dû à son expérience et à son passé, contrôle des utilisateurs finals et accès à ces derniers.

Au cours des débats, on a insisté sur le fait qu'une analyse détaillée doit être menée dans chaque pays. Par exemple, les points d'atterrissement des câbles sous-marins représenteront peut-être, dans certains pays, un marché distinct du marché des câbles. De même, ce qui est une installation essentielle dans un pays ne le sera pas forcément dans un autre.

Au Ghana, un opérateur mobile a beaucoup investi dans l'infrastructure, ce que les autres opérateurs n'ont pas fait. Il y a peu, cet opérateur a augmenté ses prix et plafonné les volumes. Il faudrait mener une analyse détaillée pour déterminer s'il s'agit d'un abus de position dominante sur le marché ou d'une simple rentabilisation des investissements.

Les participants ont souligné le fait que, d'une manière générale, toute intervention réglementaire devrait être placée sous le signe de la prudence et être consécutive à une étude et à des concertations appropriées. En d'autres termes, il faut laisser aux marchés le temps de se développer et de s'adapter aux évolutions avant d'envisager une intervention réglementaire.

### **Session 9: Présentation des résultats de l'AMNT et de la CMTI**

M. Richard Hill, expert à l'UIT, a présenté les résultats de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) et de la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) tenues en 2012. Il a présenté de manière résumée les six nouvelles Résolutions adoptées à l'AMNT-12 et donné des informations sur les Résolutions révisées, par exemple la Résolution 65 sur l'acheminement du numéro de l'appelant qui a été complétée à l'AMNT-12. M. Hill a par ailleurs souligné que la participation des pays en développement à l'Assemblée a été très élevée et que de nombreux membres de pays en développement ont assuré des fonctions de premier plan.

L'AMNT-12 a atteint un niveau de participation record, avec plus d'un millier de délégués venus de plus de 100 pays. Cette manifestation qui se tient tous les quatre ans a pour mission d'examiner la structure du Secteur, de désigner les responsables des dix Commissions d'études de l'UIT-T et de fixer les priorités pour l'avenir. A cet égard, l'Assemblée a réaffirmé la nécessité d'intensifier les travaux sur la cybersanté, les réseaux pilotés par logiciel, les déchets d'équipements électriques et électroniques, ainsi que la conformité et l'interopérabilité, et d'encourager la participation des établissements universitaires aux travaux de l'UIT. Elle a maintenu la structure actuelle des commissions d'études.

M. Hill a ensuite présenté les principaux résultats de la CMTI-12. Plus de 1 400 délégués étaient présents sur place, représentant 151 Etats Membres, dont plus de 60 ministres, vice-ministres et ambassadeurs. Le RTI a été signé par 89 pays sur les 144 présents et habilités à signer.

M. Hill a insisté sur le fait que bien que certains points aient suscité d'importants désaccords, d'autres articles ont moins prêté à controverse, comme l'article sur la transparence des taxes d'itinérance. Le Préambule fait maintenant mention du respect des droits de l'homme dans la mise en œuvre du RTI et reconnaît aux Etats Membres le droit d'accéder aux services internationaux de télécommunication. Il est précisé dans l'Article 1 que le RTI ne porte en aucun cas sur le contenu.

D'autres nouveaux articles portent notamment sur la sécurité et la robustesse des réseaux, sur l'efficacité énergétique et les déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que sur l'accessibilité. La structure de l'Article 6 a été modifiée afin que cet article concerne les accords

commerciaux ou les principes applicables aux taxes de répartition, encourage les investissements et favorise une tarification de gros concurrentielle.

La CMTI a adopté cinq nouvelles Résolutions portant notamment sur l'amélioration de la connectivité dans les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, la création d'un numéro national harmonisé à l'échelle mondiale pour l'accès aux services d'urgence, la promotion de la croissance accrue de l'Internet et l'examen périodique du RTI (tous les huit ans sur décision de la Conférence de plénipotentiaires).

Le deuxième intervenant, M. Sherif Guinena, conseiller à la NTRA (Egypte), a présenté succinctement l'histoire du RTI et du lien avec l'OMC dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et de l'Accord sur les télécommunications de base. Il a expliqué les conséquences du RTI de 1988 (par exemple, 90% d'arrangements particuliers et fourniture des services sur une base commerciale). Il a également expliqué ce que l'Afrique attendait de la CMTI-12 et a précisé que toutes ces attentes n'avaient pas été intégrées dans le traité en raison de désaccords sur des questions essentielles.

S'agissant des résultats de l'AMNT, M. Guinena, en sa qualité de Président de la Commission d'études 2, s'est félicité de la coopération avec la Commission d'études 3, en particulier dans la mesure où l'AMNT a demandé que ces deux Commissions travaillent en coopération sur plusieurs sujets. Il a enjoint les participants à devenir membre du Groupe de travail par correspondance sur l'élaboration d'une définition du terme "TIC".

En conclusion, il a été noté qu'il conviendrait d'organiser des ateliers/réunions d'information au niveau régional, d'une part, pour se pencher sur les incidences du nouveau RTI, son interprétation et sa mise en œuvre et, d'autre part, pour étudier comment rapprocher les différents points de vue exprimés à la CMTI.

Il est attendu de la direction de l'UIT qu'elle dialogue avec les Etats Membres non signataires afin de mieux cerner leurs inquiétudes et de tenter de trouver des solutions pour les dissiper.

Il a été convenu qu'il n'est pas souhaitable d'avoir un régime composite pour ce qui est des traités internationaux. Par conséquent, tout doit être mis en œuvre en vue de trouver comment rapprocher les points de vue des différentes parties prenantes.

Il a été fait observer que certaines Résolutions de la CMTI prévoient la poursuite de l'étude de certaines propositions de disposition soumises par l'Afrique qui n'ont pas été retenues pour figurer dans le traité. Ainsi, les pays d'Afrique devraient envisager de soumettre des contributions aux commissions d'études compétentes (en particulier à la CE 3) pour permettre la poursuite de l'examen de ces questions.

### **Session 10: Economie des TIC (relation entre PIB et TIC)**

M. S. Maaref (Bureau de l'UIT au Caire) a insisté sur le fait que les investissements dans les TIC revêtent une grande importance et a expliqué comment ils pourraient se traduire par un développement économique. Dans bien des cas, les TIC ouvrent de nouvelles perspectives rentables pour les investisseurs. Ces technologies permettent en outre d'améliorer la compétitivité. Au quotidien, les TIC représentent un outil extraordinaire à notre service, non seulement dans notre vie professionnelle, mais aussi dans notre vie personnelle, en particulier pour l'éducation et la santé. Les pays où le taux de pénétration des TIC est élevé ont un PIB par habitant lui aussi élevé.

Dans le même contexte, la hausse du taux de pénétration du large bande a joué un rôle important dans la croissance économique de nombreux pays. Les pouvoirs publics doivent accroître les investissements dans les TIC, en particulier dans le large bande. Le secteur des TIC pourrait contribuer à trouver des solutions pour surmonter la crise que nous traversons actuellement.

Le cas de la Tunisie est un exemple édifiant de la contribution des TIC au développement économique. La part des TIC dans le PIB du pays est passée de 13% à 16% en 2010. La Tunisie s'efforce d'encourager le développement du secteur des TIC en renforçant les compétences des employés et en facilitant les investissements.

M. I. Hisham (Afrinic) a parlé de la relation entre PIB et TIC. Il a mis en lumière le lien évident entre infrastructure et prix de l'Internet. M. Hisham a en outre cité en exemple certains pays d'Afrique où la présence de points IXP avait permis de diminuer les temps de latence, de réduire les coûts et d'accroître les recettes. En revanche, la République sud-africaine reste le marché le plus développé pour ce qui est des services de données, la plupart de la capacité se trouvant dans ce pays.

L'exposé de M. Hisham montre que l'interconnexion est insuffisante entre les pays d'Afrique, avec seulement 2% du trafic acheminé au niveau local et des pays devant au final payer toujours plus à des pays hors continent. Les participants ont par conséquent examiné les initiatives qui visent à connecter l'Afrique, par exemple le Sommet UIT Connecter l'Afrique.

Mme Aziza Khalil de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications de l'Égypte et M. Rutimirwa (Rwanda) ont présenté chacun un court exposé sur l'importance des TIC et leur impact sur l'économie de leurs pays respectifs. Ces exposés ont montré que les TIC étaient à l'origine de la croissance économique en Égypte et au Rwanda. Ont également été présentés les plans adoptés par les pouvoirs publics pour aider le secteur des TIC, notamment en raison des retombées économiques directes (éducation, santé, etc.) et indirectes (hausse de la productivité du capital, de la main-d'œuvre et des facteurs de production).

#### **IV Discussions en groupe et conclusion**

L'objectif de la session était de faire un "tour de table" afin que les participants puissent faire des observations concernant le séminaire en cours et proposer des thèmes susceptibles d'être examinés au prochain séminaire.

Tous les participants qui ont pris la parole ont dit avoir trouvé le séminaire très intéressant et utile. Ils estiment que les experts sont très compétents et les thèmes en adéquation avec leurs préoccupations. Ils souhaitent que le BDT continue, dans le cadre des activités de renforcement des capacités, à fournir un appui en ce qui concerne l'élaboration de modèles de coûts adaptés aux besoins particuliers de leurs pays.

Les principaux thèmes proposés pour les sessions à venir étaient les suivants: outils pour réglementer les prix pratiqués par les opérateurs, questions liées à l'itinérance, questions relatives aux réseaux IP, définition des marchés des réseaux fédérateurs et des points d'atterrissage.

#### **V Clôture**

Le prochain séminaire du BDT sur les coûts et les tarifs organisé à l'occasion de la réunion du Groupe SG3RG-AFR devrait se tenir en février 2014 en République du Congo.

Les participants au séminaire ont remercié chaleureusement et félicité les autorités égyptiennes et M. Amr Badawi pour l'accueil réservé à cette importante manifestation de l'UIT.

Les participants au séminaire ont remercié M. Sherif de la NTRA pour sa présidence avisée, qui a permis d'épuiser l'ordre du jour dans les délais impartis.

Pour conclure les débats, M. Sherif a remercié toutes les personnes ayant présenté un exposé, en particulier les experts de l'UIT pour leur travail de grande qualité tout au long de ce séminaire de deux jours, et tous les participants pour leur attention et leur participation active aux débats.